

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 6

3 janvier 2008

SOMMAIRE

Acesa S.A.	287	IGEFI Holdings S.à r.l.	283
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	280	Immaf Invest S.A.	272
Amtel S.A.	288	J. Hermans & Co (Succursale de Luxem- bourg)	273
Anek Lines Luxembourg S.A.	251	J.P. Morgan Partners (BHCA) M&H Lu- xembourg, S.à r.l.	244
Baggins S.A.	247	Klinker Invest Holding S.A.	251
BNP Paribas Asset Management Luxem- bourg	280	Layers Holding S.A.	277
BNP Paribas Asset Management Luxem- bourg	280	Le Maneva s.à r.l.	287
Bradley Invest Holding S.A.	247	Magellan Finances S.A.	277
Credit Suisse Euro Bond Express Manage- ment Company	243	Mapom S.A.	279
Dabster S.A.	288	Mezzanine Finance Europe S.A.	286
El Baik Food Systems Co S.A.	288	Millicom International Cellular S.A.	279
Euroinvest (Luxembourg 1) S.à r.l.	287	MSM Finance S.A.	288
Eva Ferranti SA	248	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	273
Global Air Movement (Luxembourg) Sàrl	242	RMB MultiManager Sicav-SIF	242
GLRe (Lux) S.à r.l.	262	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières.	278
Hastings Luxembourg Water S.à r.l.	285	S.P.I. Aerospace S.à r.l.	285
		UBS VA N°1 Fund Management Company S.à r.l.	286

RMB MultiManager Sicav-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.640.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Senningerberg, le 18 octobre 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De noter la démission effective au 13 août 2007 de M. Nicholas Taylor né le 10 septembre 1959 à Gingindlovu, Afrique du Sud et demeurant professionnellement au 17 Hilary Street, JE4 8SJ, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, Grande-Bretagne.

- De nommer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008, les administrateurs suivants:

* M. Glyn Aneurin Owen, né le 2 octobre 1950 à Market Harborough, Grande-Bretagne et demeurant professionnellement au Two London Bridge, SE1 9RA Londres, qui avait été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de M. Stephen Kearns pour un mandat effectif à partir du 30 mars 2007.

* M. Leon Andre Coetzee, né le 13 septembre 1970 à Tsumed, Namibia et demeurant professionnellement au 268 West Avenue, 0046 Centurion, Afrique du Sud, qui avait été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de M. Peter Metcalf pour un mandat effectif à partir du 30 mars 2007.

* M. Henry Kelly, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Isle of Man et demeurant professionnellement au 4, rue Jean-Pierre Lanter L-5943, Itzig, Luxembourg, qui avait été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de M. Nicholas Taylor pour un mandat effectif à partir du 13 août 2007.

- De renouveler les mandats de M. Robert Rhodes, M. Gert Vorster et M. Austin O'Connor en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008.

Au 18 octobre 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)

- M. Robert Rhodes

- M. Gert Vorster

- M. Leon Andre Coetzee

- M. Austin O'Connor

- M. Henry Kelly

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

RMB MultiManager SICAV-SIF

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007145138/13/43.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Global Air Movement (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.353.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.001.

En date du 25 septembre 2007, les transferts de parts suivants ont été effectués:

Monsieur Didier Forget, avec adresse au 43, Tichelrütistrasse, CH-8044 Gockhausen, Zurich, Suisse, a cédé la totalité de ses 4955 parts sociales à la société COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) L.P.

Monsieur Eric Chassagnade, avec adresse au 9, Allmendhölglweg, CH-8810 Horgen, Suisse, a cédé la totalité de ses 3320 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT (BERMUDA) L.P.

Monsieur Patrick Pouliquen, avec adresse au 59, route de Saint-Germain, F-69250 Curis au Mont d'Or, France, a cédé 1458 parts sociales à la société CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE et 776 parts sociales à la société DuPont PENSION TRUST.

Monsieur John G. Morissette, avec adresse au 26685, New Road, IN 46614 South Bend, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 292 parts sociales à la société SAILORPASS & Co for the benefit of the MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I L.P.

Monsieur Lars J. Sandell, avec adresse au 10, Betzikerstrasse, CH-8340 Hinwill, Suisse, a cédé la totalité de ses 583 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT (BERMUDA) L.P.

Monsieur Jean-Philippe Margrita, avec adresse au 29, rue Chantalouette, F-69330 Meyzieu, France, a cédé la totalité de ses 292 parts sociales à la société GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION.

Monsieur Stephen Mirrington, avec adresse au 52, Oak Lodge Tye, CM1 6GZ Springfield Chelmsford, Essex, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 350 parts sociales à la société WILTON PRIVATE EQUITY FUND LLC.

Monsieur Ove Blomfelt, avec adresse au 24B, Hans Roellistrasse, CH-8127 Forch, Suisse, a cédé 1008 parts sociales à la société WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST et 159 parts sociales à la société SAILORPIER & Co for the benefit of the AURORA CAYMAN LIMITED.

Monsieur Carl Sverdrup, avec adresse au 174, Bunishoferstrasse, CH-8705 Feldmeilen, Suisse, a cédé 1129 parts sociales à la société GLOBAL AIR MOVEMENT (BERMUDA) L.P. et 38 parts sociales à la société SAILORPIER & Co for the benefit of the AURORA CAYMAN LIMITED.

Monsieur Alan Butcher, avec adresse à Harwich Road, CO11 2JS Lawford, Manningtree, Essex, Royaume-Uni, a cédé 768 parts sociales à la société COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) L.P., 37 parts sociales à la société COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS L.P. et 12 parts sociales à la société DuPont PENSION TRUST.

Monsieur Geoff Sheard, avec adresse à Old Rectory Lane, Shimpling, IP29 4HG Bury St Edmunds, Suffolk, Royaume-Uni, a cédé 184 parts sociales à la société DuPont Pension Trust, 136 parts sociales à la société Wilton Private Equity Fund LLC, 8 parts sociales à la société Compass Partners 2000 Fund LP, 6 parts sociales à la société General Electric Capital Corporation, 5 parts sociales à la société Sailorpiere & Co for the benefit of the Aurora Cayman Limited et 11 parts sociales à la société Sailorpass & Co for the benefit of the Morgan Stanley Private Markets Fund I L.P.

- En conséquence, l'actionnariat de la société GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg se constitue comme suit:

Actionnaires	Parts sociales
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE	16.351
COMPASS PARTNERS 2000 FUND LP	82
COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) LP	64.185
COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS LP	414
SAILORPASS & Co for the benefit of the MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP	3.391
SAILORPIER & Co for the benefit of the AURORA CAYMAN LIMITED	2.260
GLOBAL AIR MOVEMENT (BERMUDA) LP	56.441
DuPont PENSION TRUST	10.900
WILTON PRIVATE EQUITY FUND LLC	5.451
GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION	3.350
WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST	11.300

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145139/581/59.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00650. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Credit Suisse Euro Bond Express Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 66.001.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundsieben, am achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, hier vertreten durch

Dame Jacqueline Siebenaller, Vice President der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) mit beruflicher Adresse in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 27. November 2007,

welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat nachfolgendes zu beurkunden dass:

die Aktiengesellschaft CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Réginald Neuman, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 25. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 695 vom 28. September 1998,

und zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1007 vom 30. September 2003

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer B 66.001,

Dass das Gesellschaftskapital aktuell sechshundert tausend Schweizer Franken (600.000,- CHF) eingeteilt in eintausend zweihundert (1.200) Aktien ohne Nennwert vollends eingezahlt;

Dass die alleinige Aktionärin Eigentümerin sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals geworden ist

- Dass die alleinige Aktionärin, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

- Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin als einzige Eigentümerin sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches sogleich annulliert wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der Komparentin, welche dem Notar mit ihrem Familien- und Vornamen, Wohnsitz und Familienstand bekannt ist, vorgelesen und erklärt wurde, hat diese es zusammen mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.Siebenaller, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. LAC/2007/38282. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 7. Dezember 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007145142/206/53.

(070169042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

J.P. Morgan Partners (BHCA) M&H Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.932.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) M&H LUXEMBOURG S. à r.l., a «société à responsabilité limitée», established at Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B number 108.932, incorporated on the 13 May 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 1120 of the 29 October 2005.

The meeting is presided by Regis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 3,400 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Managers;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

The FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & Cie S.à r.l., having its registered office at 5, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their share holding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the managers for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) M&H LUXEMBOURG S. à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 63.65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.932, constituée suivant acte en date du 13 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1120 du 29 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.400 parts représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & Cie S.à r.l., ayant son siège 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32390. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145169/211/115.

(070168504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Baggins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 104.335.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société BAGGINS S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 octobre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13671.

- que la société BAGGINS S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 104.335,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 17 novembre 2004 et publié au Mémorial C numéro 5387 du 8 février 2005; au capital social de quatre-vingt-dix mille Euros (90.000,- EUR), représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune

se trouve à partir de la date du 31 octobre 2007 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 31 octobre 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007145143/239/29.

(070169034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Bradley Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 111.334.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1. La société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20,

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit :

1.- La société anonyme BRADLEY INVEST HOLDING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Pierre Probst, de résidence à Ettelbruck, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 280 du 8 février 2006, est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 111.334,

2.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la société anonyme holding LUCKY INVEST HOLDING S.A. est l'unique actionnaire de la prédite société et réunit l'entière du capital représenté par mille (1.000) actions.

3.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 15 des statuts.

4.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence il prononce sa dissolution.

6.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare que l'unique actionnaire reprend à son compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'elle répondra encore de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle.

Elle réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 novembre 2007, Relation: MER/2007/1700. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007145144/232/40.

(070168825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Eva Ferranti SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 20, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 134.056.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Eva Ferranti, tailleur, demeurant à L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.

2. Monsieur Paul Chambers, employé privé, demeurant à L-8387 Koerich; 19 rue du Moulin.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les comparants déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EVA FERRANTI SA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la confection et la vente d'articles de textile avec atelier de confection; ainsi que la formation dans ce même domaine. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. La société est en particulier autorisée à prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à Trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale se tiendra en 2008.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Eva Ferranti, prénommée, cinquante actions	50
2.- Monsieur Paul Chambers, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 1. Madame Eva Ferranti, tailleur, née Luxembourg, le 17 décembre 1972, demeurant à L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
 2. Monsieur Paul Chambers, employé privé, demeurant à L-8387 Koerich; 19 rue du Moulin, né à Wolverhampton (Royaume-Uni), le 1^{er} mars 1966.
 3. Madame Enrichetta Cencetti, tailleur, née à Gubbio (Italie), le 4 novembre 1947, demeurant à L- 1236 Luxembourg, 4, rue Mathias Birthon.
3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:
FIDES INTER-CONSULT S.A., Experts-Comptables, 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la Société est établi à L-2651 Luxembourg, 20, rue St Ulric.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ferranti, P. Chambers, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37884. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145154/242/147.

(070168460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Klinker Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 89.317.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société KLINKER INVEST HOLDING S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 octobre 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12903.

- que la société KLINKER INVEST HOLDING S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.317,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 8 octobre 2002 et publié au Mémorial C numéro 1641 du 15 novembre 2002; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 9 mai 2003 et publié au Mémorial C numéro 701 du 3 juillet 2003, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 17 octobre 2007 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 juillet 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 décembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007145140/239/30.

(070169054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Anek Lines Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.064.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANONIMI NAFTILIAKI ETEREIA KRITIS S.A., a public limited liability company established under the laws of the Hellenic Republic, registered in Greece under number 11946/06/B/86/07 and having its statutory office at Leoforos Karamanli, 73100, Municipality of Eleftherios Venizelos, prefecture of Chania, Crete, Greece (the «Shareholder»),

represented by M^e Miriam Schinner, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ANEK LINES LUXEMBOURG S.A. (the «Company») qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the «Securitisation Act 2004»).

The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board») or, in the case of a sole director (the «Sole Director») by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or, in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or, in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday day in June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) provided that the Company has only one Sole Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Company has more than one (1) shareholder or if the Company has a Sole Shareholder but so decides, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. If there is a Sole Director or a Board of two (2) directors at that time, the General Meeting must appoint at least two (2), respectively, one (1) new director(s) in addition to the then existing Sole Director / two (2) directors so that the number of directors is brought to at least three (3). The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the «Legal Entity»), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act 1915»).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the «Chairman») among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall comprise two classes of directors, namely class A and class B.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the sum of the payments received under such assets under the same compartment exceed the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. All other assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of at least one class A director and at least one class B director or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and a director and in which such a director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company or which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Independent External Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2007.

The first annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 7,500.

The Company refers to the Securitisation Law to benefit of a reduced capital duty.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at four(4);
2. the following persons are appointed as members of the Board of Directors:

Class A Directors:

- Mr Ioannis Vardinoyannis, Managing Director, born on 27 January 1957 in Episkopi, Rethymnon in Crete, Greece, with professional address at Leoforos Karamanli, 73100, Municipality of Eleftherios Venizelos, prefecture of Chania, Crete, Greece; and

- Mr Spyridon Protopapadakis, Executive Manager, born on 24 February 1956 in Chania, Crete, Greece, with professional address at Leoforos Karamanli, 73100, Municipality of Eleftherios Venizelos, prefecture of Chania, Crete, Greece;

Class B Directors:

- Mrs Candida Gillespie, lawyer, born on 23 August 1971 in Sao Paulo, Brazil, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg; and

- Mrs Severine Canova, lawyer, born on 16 July 1975 in Creutzwald, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg.

3. that the terms of office of the directors will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and
4. that the address of the registered office of the Company is at 20, rue de la Poste L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

ANONIMI NAFTILIAKI ETEREIA KRITIS S.A., une société anonyme régie par le droit de la République Hellénique, inscrite en Grèce sous le numéro 11946/06/B/86/07 et ayant son siège social au Leoforos Karamanli, 73100, municipalité de Eleftherios Venizelos, préfecture de Chania, Crète, Grèce, (l'«Associé Unique»)

représentée par M^e Miriam Schinner, Volljuristin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ANEK LINES LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation de 2004»).

La Société peut avoir un associé unique (l'«Associé Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera, nonobstant tout transfert temporaire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale») régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) le nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) à condition que la Société a un Associé Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique ou par un Conseil d'Administration composé de deux (2) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un (1) actionnaire ou si la Société a un Associé Unique mais décide ainsi, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Si la Société a un Administrateur Unique ou un Conseil d'Administration composé de deux (2) administrateurs à ce moment, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique/ deux (2) administrateurs en place afin de porter le nombre d'administrateurs à au moins trois (3). Le(s) administrateur(s) seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés de 1915»).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du conseil d'Administration (le cas échéant) nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Le Conseil d'Administration comprend deux classes d'administrateur, à savoir la classe A et la classe B.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct, et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs devront être signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Séparation des biens. Si, à toute date où paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant des paiements reçus en relation avec de tels actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce même compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Tous les autres actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, l'opération et la liquidation de ce compartiment.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et d'au moins un administrateur de classe B, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société a un Associé Unique.

Tant que la Société a un Associé Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et un administrateur se sont engagés et dans lesquelles l'administrateur a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 19. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs seront nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme il estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Le notaire instrumentant confirme en outre que les conditions ont été remplies et confirme également que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 7.500

La Société se réfère à la Loi sur la Titrisation 2004 pour bénéficier du droit d'apport réduit.

Résolutions de l'Associé Unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre (4);
2. les personnes suivantes sont nommées comme membre du Conseil d'Administration:

Administrateurs de classe A:

- M Ioannis Vardinoyannis, né le 27 janvier 1957 à Episkopi, Rethymnon, Grèce, avec adresse professionnelle au Leoforos Karamanli, 73100, municipalité de Eleftherios Venizelos, préfecture de Chania, Crète, Grèce;

- M Spyridon Protopapadakis, Executive Manager, né le 24 February 1956 à Chania, Crète, Grèce, avec adresse professionnelle au Leoforos Karamanli, 73100, municipalité de Eleftherios Venizelos, préfecture de Chania, Crète, Grèce.;

Administrateurs de classe B:

- Mrs Candida Gillespie, avocate, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg;

- Mrs Severine Canova, avocate, née le 16 juillet 1975 à Creutzwald, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2013; et

4. l'adresse du siège social de la Société est fixé au:

20, rue de la Poste, L-2519 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37893. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145148/242/603.

(070168527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

GLRe (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.063.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LABENTOR LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Themistokli Dervi, 48, Centennial Building, Flat/Office 701, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, registered with the Department of registrar of companies in Nicosia under number HE 210581,

here represented by Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Nicosia, Cyprus, on November 19, 2007.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. NAME - REGISTERED OFFICE - OBJECT - DURATION

Art. 1. Name. The name of the company is GLRe (LUX) S.à.r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or, in case of plurality of managers, by any Class A manager acting jointly with any Class B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any manager of the Company, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General Meetings of Shareholders and Circular Resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the nominal share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, LABENTOR LIMITED, prenamed and represented as stated above, subscribes for the five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up, and agrees to pay them in full by way of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of seven million eighty thousand three hundred eleven euro and eighty five eurocents (EUR 7,080,311.85) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of six hundred twenty five euro (EUR 625.-) is to be allocated to the statutory reserve account of the company; and
- (iii) the remaining portion is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the value of the Contribution has been given to the undersigned notary by a balance sheet of LABENTOR LIMITED dated as of November 19, 2007.

Such balance sheet after signature ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore LABENTOR LIMITED certifies that:

- all its assets and liabilities are shown on the attached balance sheet dated as of November 19, 2007;
- based on generally accepted accounting principles, the value of all assets and liabilities of LABENTOR LIMITED per attached balance sheet dated as of November 19, 2007, is estimated to be seven million eighty thousand three hundred eleven euro and eighty five eurocents (EUR 7,080,311.85), it being understood that from November 19, 2007 until and including the date hereof, no event which could have had a significant effect on the values shown in the interim balance sheet dated November 19, 2007 have occurred;
- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist; and
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be promptly accomplished by LABENTOR LIMITED.

As a consequence of the Contribution, the Company will receive the shares listed below, as shown on the attached balance sheet of LABENTOR LIMITED dated as of November 19, 2007:

- one million three hundred fifty eight thousand nine hundred eighty five (1,358,985) shares with a par value of five euro and twenty one eurocents (EUR 5.21) each in the share capital of CRITERIA CaixaCorp, S.A., a public limited liability company incorporated and organized under the law of Spain, having its registered office at Av. Diagonal 621-629, 08028 Barcelona, Spain, registered in the Register of Companies of Barcelona, Volume 37.883, Folio 124, Sheet B-41.232;

subject to (i) due observance of all formalities as may be prescribed by applicable law in order to give full effect to the transfer of the aforesaid assets and (ii) the entry by the Company, LABENTOR LIMITED and the respective counterparties of LABENTOR LIMITED into any agreement that may be necessary or required to transfer these assets.

As a result of the above, all assets of LABENTOR LIMITED will have been transferred to the Company.

Statement

Insofar as the above mentioned contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from LABENTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, which is part of the European Union, and registered with the companies register of Cyprus under number HE 210581, such contribution being made in accordance with article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, the Company applies for the capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 4,200.- (four thousand two hundred euro).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A and Class B managers of the Company for an unlimited period of time:

Class A managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 37974;
- TCG GESTION S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 67822;

Class B manager:

- DME ADVISORS, LP, a Delaware limited partnership, with registered office at 140 East 45th Street, 24th Floor, New York, New York 10017, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under the number 3792929.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LABENTOR LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit chypriote, ayant son siège social à Themistokli Dervi, 48, Centennial Building, Bureau 701, P.C. 1066, Nicosia, Chypre, immatriculée auprès du Département du Registre des Sociétés de Nicosie sous le numéro HE 210581,

Ici représentée par Natacha Trunkwald, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie, Chypre, le 19 novembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination Le nom de la société est GLRe (LUX) S.à.r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale,

en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B (le Conseil). Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé (s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec un gérant de Classe B, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de l'un des gérants de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits, LABENTOR LIMITED, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs (l'Apport).

L'Apport, d'un montant total de sept millions quatre-vingt mille trois cent onze euros et quatre-vingt-cinq centimes d'euro (EUR 7.080.311,85), sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera affecté au compte capital social de la Société;
- (ii) un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-) sera affecté au compte réserve statutaire de la Société; et
- (iii) le montant restant sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Preuve de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par un bilan de LABENTOR LIMITED en date du 19 novembre 2007.

Ledit bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

De plus, LABENTOR LIMITED certifie que:

- tous ses actifs et passifs sont mentionnés sur le bilan ci-joint, daté du 19 novembre 2007;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de tous les passifs et actifs de LABENTOR LIMITED selon le bilan ci-joint en date du 19 novembre 2007, est estimée à sept millions quatre-vingt mille trois cent onze euros et quatre-vingt cinq centimes d'euros (EUR 7.080.311,85), étant entendu qu'entre le 19 novembre 2007 et la date de la présente assemblée, aucun évènement susceptible d'avoir un quelconque effet sur les valeurs inscrites dans le bilan de LABENTOR LIMITED en date du 19 novembre 2007 n'est intervenu;
- il n'existe aucun empêchement, tant d'ordre juridique que contractuel, au transfert de ces actifs et passifs à la Société; et
- toutes les formalités relatives au transfert légal de ces actifs et passifs à la Société seront accomplies sans délai par LABENTOR LIMITED.

En conséquence de l'Apport, la Société recevra les parts sociales détaillées ci-après, ainsi qu'il apparaît sur le bilan de LABENTOR LIMITED attaché au présent acte en date du 19 novembre 2007:

- un million trois cent cinquante huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1.358.985) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq euros et vingt-et-un centimes d'euro (EUR 5,21) chacune dans le capital social de CRITERIA CaixaCorp, S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit espagnol, ayant son siège social Av. Diagonal 621-629, 08028 Barcelone, Espagne, enregistrée auprès du registre des sociétés de Barcelone, Volume 37.883, Folio 124, feuille B-41.232;

sous réserve (i) du respect de toutes les formalités qui peuvent être imposées par les lois applicables aux fins de donner plein effet au transfert des actifs ci-avant énoncés et (ii) de la conclusion par la Société, LABENTOR LIMITED et les cocontractants respectifs de LABENTOR LIMITED de toute convention qui peut être nécessaire ou requise pour transférer ces actifs.

En conséquence de la résolution ci-dessus, tous les actifs de LABENTOR LIMITED auront été transférés à la Société.

Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature ci-dessus mentionné résulte de ce que la Société acquiert tout le passif et l'actif de LABENTOR LIMITED, une société constituée selon les lois de Chypre, membre de l'Union Européenne, et enregistrée auprès du registre de commerce de Chypre sous le numéro HE 210581, cet apport étant fait conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, la Société opte pour l'exonération du paiement du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ EUR 4.200,- (quatre mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'entière part du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe A et gérants de Classe B de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre Luxembourgeois de commerce et des sociétés sous le numéro B 37974;
- TCG GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre Luxembourgeois de commerce et des sociétés sous le numéro B 67822;

Gérant de Classe B:

DME ADVISORS, LP, un limited partnership du Delaware, ayant son siège social au 140 East 45th Street, 24th Floor, New York, New York 10017, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3792929.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, Relation: LAC/2007/38101. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145192/242/555.

(070168508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Immaf Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.005.

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMAF INVEST S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg B 102.005), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 9 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1001 du 7 octobre 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Fautsch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

LUX AUDIT REVISION S. à r.l., 83, Parc d'Activité Cap, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Fautsch, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36066. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145179/242/54.

(070168492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

J. Hermans & Co (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature.

Référence de publication: 2007145216/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06631. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.895.275.745,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.878.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of September, at 10.30 a.m.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg»).

There appeared:

ProSiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company established and organized under the laws of Germany, having its registered office at Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HEB 167357 (Sub 1 GmbH);

hereby represented by Mr. Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Unterföhring, Germany, on 20 September 2007.

ProSiebenSat.1 VIERTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a company established and organized under the laws of Germany, having its registered office at Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 167478 (SUB 2 GmbH);

hereby represented by Mr. Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Unterföhring, Germany, on 20 September 2007.

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders of the Company (hereinafter, SUB 1 GmbH and SUB 2 GmbH, or alternatively, the «Shareholders»), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, dated 28 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1851 of 31 August 2007. The articles of incorporation of the Company have last been amended on 3 July 2007, by a deed of Maître Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1879 of 4 September 2007.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the merger proposal dated 9 August 2007 providing for the absorption of SBS BROADCASTING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.393 (SBS) by the Company, which has been signed by all managers of the Company and SBS.

2. Acknowledgement by the Shareholders of the occurrence of the condition precedent to the merger pursuant to section 1.4 of the merger proposal, i.e. (i) the effectiveness of the merger of MELIDA S.à.r.l., a company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is located at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-115.362 (MELIDA) into SBS (the «First Merger») and (ii) the termination of the fiduciary agreement dated 25 April 2006 entered into by and between SBS FINANCE, a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at Rietlandpark 353, 1019 EM Amsterdam, the Netherlands (SBS FINANCE) and MELIDA upon the effectiveness of the First Merger.

3. Acknowledgement by the Shareholders of the fulfilment of the obligations resulting from the articles 262 and 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

4. Approval of the draft terms of the merger contained in the merger proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of SBS.

5. Granting of all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned civil law notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law in connection with the merger.

6. Acknowledgment by the Shareholders of the realisation of the merger on the date of the general meeting of the sole shareholder of the Company approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

7. Miscellaneous.

have requested the undersigned civil law notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders note that the board of managers of the Company has presented to it the merger proposal dated 9 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, No. 1753 of 20 August 2007, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of SBS, whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of SBS to the Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the Shareholders represented and the undersigned civil law notary.

The Shareholders acknowledge that the content of the Merger proposal was published on 20 August 2007 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Second resolution

The Shareholders acknowledge the occurrence of the condition precedent to the merger pursuant to section 1.4 of the merger proposal, i.e. (i) the effectiveness of the First Merger and (ii) the termination of the fiduciary agreement dated 25 April 2006 entered into by and between SBS FINANCE and MELIDA upon the effectiveness of the First Merger.

Third resolution

The Shareholders acknowledge that all the documents required by article 267 of the Law have been filed at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present meeting.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption by the Company in accordance with articles 259 and 278 of the Law of SBS and with the conditions detailed in the merger proposal, whereby SBS will cease to exist, with the exception of the last paragraph of article 1.2.4 which reads as follows: «The assets and liabilities of SBS will be revealed to their current estimated fair values. Any remaining

difference between the total value of investment in SBS and the total revealed net assets of SBS will be recorded as goodwill» and which the Shareholders resolve to delete.

Fifth resolution

The Shareholders grant all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law.

Sixth resolution

Further to the approval of the merger by SBS, the Shareholders acknowledge the realisation of the merger on the date of the Meeting approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The Shareholders note that, for accounting purposes, the operations of SBS shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of 26 September 2007

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the merger proposal.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately 7,000.- euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre, à dix heures trente.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»).

Ont comparu:

ProsiebenSat.1 DRITTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société constituée sous les lois allemande, établi et ayant son siège social au Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 167357 (SUB 1 GmbH);

ici représentée par Monsieur Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Unterföhring Allemagne, le 20 septembre 2007,

ProsiebenSat.1 VIESTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société constituée sous les lois allemande, établi et ayant son siège social au Medienallee 7, 85774 Unterföhring, Allemagne, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro HRB 167478 (SUB 2 GmbH);

ici représentée par Monsieur Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Unterföhring Allemagne, le 20 septembre 2007,

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent qu'ils sont les associés de la Société (désignés ci après SUB 1 GmbH et SUB 2 GmbH ou alternativement, les «Associés»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1851 le 31 août 2007. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés le 3 juillet 2007 par un acte de Maître Kessler, notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1879 le 4 septembre 2007.

III. Les comparants, représentés comme mentionnés ci-dessus, reconnaissent être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion en date du 9 août 2007 prévoyant l'absorption de SBS BROADCASTING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée sous le numéro B.110.393 (SBS) par la Société, signé par tous les gérants de la Société et de SBS.

2. Constatation par les Associés de la réalisation de la condition suspensive à la fusion en vertu de l'article 1.4 du traité de fusion, à savoir (i) la réalisation de la fusion de MELIDA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée

au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.362 (MELIDA) dans SBS (la «Première Fusion») et (ii) la résiliation du contrat de fiducie en date du 25 avril 2006 conclu entre SBS FINANCE, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social à Rietlandpark 353, 1019 EM, Amsterdam, Pays-Bas (SBS FINANCE) et MELIDA suite à la réalisation de la Première Fusion.

3. Constatation par les Associés de l'exécution des obligations résultant des articles 262 et 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

4. Approbation de la fusion comme décrit dans le projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de SBS.

5. Octroi de tous les pouvoirs au conseil de gérance de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi.

6. Constatation par les Associés de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des associés de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi relatif aux effets de la fusion par rapport aux tiers.

7. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés constatent que le conseil de gérance lui a présenté le projet de fusion daté du 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1753/2007 du 20 août 2007, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de SBS, selon lequel la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de SBS à la Société. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant.

Les Associés constatent que le contenu du projet de fusion a été publié le 20 août 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Les Associés constatent que la condition suspensive à la fusion en vertu de l'article 1.4 du traité de fusion a été réalisée, à savoir (i) la réalisation de la Première Fusion et (ii) la résiliation du contrat de fiducie en date du 25 avril 2006 conclu entre SBS FINANCE et MELIDA suite à la réalisation de la Première Fusion.

Troisième résolution

Les Associés prennent acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des associés de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par absorption de SBS par la Société, conformément aux articles 259 et 278 de la Loi et aux conditions prévues par le projet de fusion, en vertu de laquelle SBS cessera d'exister, à l'exception du dernier paragraphe de l'article 1.2.4 qui stipule que «tous les éléments d'actif et de passif de SBS seront valorisés et estimés à leurs valeurs de marché actuelles. Toute différence entre la valeur totale des investissements dans SBS et les actifs nets totaux valorisés de SBS sera enregistrée comme goodwill (survaleur)» et que les Associés décident de supprimer.

Cinquième résolution

Les Associés accordent tous les pouvoirs au conseil de gérance de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi.

Sixième résolution

Suite à l'approbation de la fusion par SBS, les Associés constatent la réalisation de la fusion à la date de la présente assemblée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

Les Associés constatent que d'un point de vue comptable, les opérations de SBS seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 26 septembre 2007.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à 7.000,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation LAC/2007/28572. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145187/211/203.

(070169015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Layers Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2007

1. Les démissions des sociétés EFFIGI S. à r. l., DMC S. à r. l. et LOUV S. à r. l. de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées. Par conséquent, la société LOUV S. à r. l. démissionne également de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

2. Sont nommés en leur remplacement:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur d'entreprises, né le 10 avril 1947 à Bad Rothenfelde, Allemagne, demeurant professionnellement à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

- Monsieur Federigo Cannizzaro Di Belmontino, Juriste, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, demeurant professionnellement à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Marc Debaty, Directeur d'entreprises, né le 11 mars 1966 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

3. La démission de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

4. La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., société anonyme de droit Luxembourg, enregistrée au Luxembourg sous le n^o B 40.312, avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société FIN-CONTRÔLE S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

5. Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

LAYERS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007145217/795/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Magellan Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.107.

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGELLAN FINANCES S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.107, constituée suivant acte reçu le 9 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1060 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trois cent cinquante (350) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de 40.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 35.000,- EUR à 75.000,- EUR par l'émission de 400 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

2) Souscription et libération.

3) Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille Euros (40.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (35.000,- EUR) à soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR) par l'émission de quatre cents (400) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de quarante mille euros (40.000,- EUR) a été souscrit par les actionnaires au prorata de leur participation et libéré intégralement par un apport en espèces de sorte que cette somme est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par sept cent cinquante actions (750) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, qui au choix des actionnaires seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, Relation: LAC/2007/36775. — Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145237/211/51.

(070168744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Charles-Louis Ackermann, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,

- Monsieur Christian Penning, résidant à Reckange-sur-Mess,

- Monsieur Théo Worré, résidant à Luxembourg,

- Monsieur Dominique Laval, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,

- Monsieur François Tesch, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, demeurant à Fentange.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007145224/592/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Cristina Stenbeck a changé d'adresse et est donc domiciliée au Interpark House, 3^{ème} étage, Down Street, Londres W1J 7AJ, Royaume-Uni.

Maria Brunell s'est mariée et porte désormais le nom de Maria Brunell Livfors.

Monsieur Tope Lawani a démissionné de son poste d'administration de la Société avec effet au 3 septembre 2007.

Pour extrait

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

L. Svenningson

Corporate Secretary

Un mandataire

Référence de publication: 2007145228/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Mapom S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 51.602.

EXTRAIT

Sur demande et proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 13 avril 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Autorisation du Conseil d'Administration de la Société de nommer Monsieur Stéphane Brunet en qualité d'Administrateur Délégué chargé de la gestion journalière de la Société.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Madame Tina Wilkinson en date du 12 avril 2007 de son mandat d'Administrateur Délégué chargé de la gestion journalière de la Société. Madame Tina Wilkinson conserve son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007145229/239/20.

(070169050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

Extrait de la décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 13 avril 2007

Conformément à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 avril 2007, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Stéphane Brunet, 33 rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, en qualité d'Administrateur Délégué chargé de la gestion journalière de la Société.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007145230/2300/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

BNP PAM Lux, BNP Paribas Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 27.605.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 avril 2007 a approuvé les états financiers au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale décide de nommer, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Stéphane Brunet, 33 rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, comme nouvel Administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Christian Volle; Président
- Monsieur Eric Martin; Administrateur
- Madame Tina Wilkinson; Administrateur Délégué
- Monsieur Pascal Biville; Administrateur
- Monsieur Marc Raynaud; Administrateur
- Monsieur Philippe Marchessaux, Administrateur.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2008.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007145231/2300/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.760.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on September 15, 2006, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 120.760, published in Memorial C number 2258, page 108355, on December 2, 2006 and whose Articles of Incorporation have been modified for the last time by deed enacted on December 15, 2006, published in Memorial C number 410, page 19635, on March 20, 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 48,494 (forty-eight thousand four hundred and ninety-four) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,212,350.- (one million two hundred and twelve thousand three hundred and fifty euros) to EUR 1,412,350.- (one million four hundred and twelve thousand three hundred and fifty euros) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by contribution in cash, together with a share premium amounting to EUR 1,800,000.- (one million eight hundred thousand euros)

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 1,212,350.- (one million two hundred and twelve thousand three hundred and fifty euros) to EUR 1,412,350.- (one million four hundred and twelve thousand three hundred and fifty euros) by the issue of 8,000 (eight thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, together with a share premium amounting to EUR 1,800,000.- (one million eight hundred thousand euros).

Second resolution

It is decided to admit the shareholders ABUN REAL STATE, S.L., a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau s/n 08940 Cornellá de Llobregat, Barcelona, Spain, registered with the Barcelona trade and companies register under the number «Tomo 39.112, Folio 175, Hoja B-340.476, Inscripcion 1^o» and GARNEX ENTERPRISES, S.L., a private limited liability company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau s/n 08940 Cornellá de Llobregat, Barcelona, Spain, registered with the Barcelona trade and companies register under the number «Tomo 39.112, Folio 110, Hoja B-340.464, Inscripcion 1^o»; to the subscription of the 8,000 (eight thousand) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the shareholders ABUN REAL STATE S.L, prenamed and GARNEX ENTERPRISES, prenamed, represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 8,000 (eight thousand) new shares as follow:

- 4,000 (four thousand) shares by ABUN REAL STATE, S.L., and to have them fully paid up by payment in cash together with a share premium of EUR 900,000.- (nine hundred thousand euros)

- 4,000 (four thousand) shares by GARNEX ENTERPRISES, S.L., and to have them fully paid up by payment in cash together with a share premium of EUR 900,000.- (nine hundred thousand euros)

From now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,000,000.- (two million euro) as was certified to the undersigned notary.

The subscribers request that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros) and as share premium for an amount of EUR 1,800,000.- (one million eight hundred thousand euros)

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 1,412,350.- (one million four hundred and twelve thousand three hundred and fifty euro) represented by 56,494 (fifty-six thousand four hundred and ninety-four) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-five thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro B 120.760, constituée suivant acte reçu le 15 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2258, page 108355 du 2 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 15 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 410, page 19635 du 20 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 48.494 (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 200.000,- (deux cents mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.212.350,- (un million deux cent douze mille trois cent cinquante euros) à EUR 1.412.350,- (un million quatre cent douze mille trois cent cinquante euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.800.000,- (un million huit cents mille euros)

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.000,- (deux cents mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.212.350,- (un million deux cent douze mille trois cent cinquante euros) à EUR 1.412.350,- (un million quatre cent douze mille trois cent cinquante euros) par l'émission de 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, par apport en numéraire, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.800.000,- (un million huit cents mille euros)

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre les associés, ABUN REAL STATE, S.L., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois espagnoles, ayant son siège social au WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau, s/n 08940 Cornellà de Llobregat, Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone,

sous le numéro «Tomo 39.112, Folio 175, Hoja B-340.476, Inscripción 1^o», et GARNEX ENTERPRISES, S.L., société à responsabilité limitée, constituée sous les lois espagnoles, ayant son siège social au WTC Almeda Park, 2, Pl. de la Pau, s/n 08940 Cornellà de Llobregat, Barcelone, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone, sous le numéro «Tomo 39.112, Folio 110, Hoja B-340.464, Inscripción 1^o» à la souscription des 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les associés ABUN REAL STATE, S.L. ET ENTERPRISES, S.L., prénommés, représentés par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles comme suit:

- 4.000 (quatre mille) parts sociales par ABUN REAL STATE, S.L., et les libérer intégralement en numéraire moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 900.000,- (neuf cents mille euros)

- 4.000 (quatre mille) parts sociales par GARNEX ENTERPRISES, S.L., et les libérer intégralement en numéraire moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 900.000,- (neuf cents mille euros)

La société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les souscripteurs déclarent que la valeur totale de l'apport fait à AIGA EASTERN EUROPE INVESTMENTS S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 200.000,- (deux cents mille euro) et comme une prime d'émission pour un montant de EUR 1.800.000,- (un million huit cents mille euros)

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 1.412.350,- (un million quatre cent douze mille trois cent cinquante euros) divisé en 56.494 (cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, LAC/2007/28585. — Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007145236/211/154.

(070168754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.950,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

In the year two thousand seven, on the sixth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of IGEFI HOLDINGS S.à r.l. (formerly SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 7, rue des primeurs, L-2361 Strassen, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.481 (the Company). The Company has been incorporated on May 4, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1389 of July 19, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 18, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 511 of April 2, 2007.

The Meeting is chaired by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs. Liliane Freichel, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the meeting (the Scrutineer). (The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Shareholders of the Company represented at the Meeting and the numbers of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all of the nine hundred ninety-eight (998) ordinary shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of twenty-four thousand nine hundred and fifty euro (EUR 24,950.-) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Suppression of the nominal value of the shares of the Company; Conversion of the existing nine hundred ninety-eight (998) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into eight million nine hundred eighty-two thousand (8,982,000) new shares, without nominal value;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;

3. Miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to suppress the nominal value of the shares of the Company and to convert the existing nine hundred ninety-eight (998) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into eight million nine hundred eighty-two thousand (8,982,000) new shares, without nominal value.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

«The Company's subscribed share capital is set at EUR 24,950.- (twenty-four thousand nine hundred and fifty euro), represented by eight million nine hundred eighty-two thousand (8,982,000) shares, without nominal value».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de IGEFI HOLDINGS S.à r.l. (anciennement dénommée SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue des primeurs, L-2361 Strassen, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006, suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1389 du 19 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2006 suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, précité, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 511 du 2 avril 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane Freichel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur (le Scrutateur). (Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formeront ci -après le Bureau).

Les Associés représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire des Associés et les membres du Bureau.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société ; Conversion des neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune en huit millions neuf cent quatre-vingt deux mille (8.982.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société et de convertir les neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en huit millions neuf cent quatre-vingt deux mille (8.982.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale;

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 24.950,- (vingt-quatre mille neuf cent cinquante euros) divisé en 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt deux mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale».

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, L. Freichel, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35514. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007145239/242/110.

(070168553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.413.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144678/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01692. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

S.P.I. Aerospace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.036.

Déclaration de transfert

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 28 novembre 2007 et d'un contrat de cession en date du 27 octobre 2007 entre la Société, S.P.I. HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et SAROSE LIMITED, société constituée sous le droit de Chypre, ayant son siège social à 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre, que S.P.I. HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. a transféré 500 parts représentant 100% du capital social de la Société à SAROSE LIMITED.

La Société est désormais détenue à 100% par SAROSE LIMITED.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour S.P.I. AEROSPACE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007144696/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.723.

—
EXTRAIT

1- Il résulte de sa lettre de démission que Monsieur Charles Foster Taylor a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet le 24 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007144695/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.353.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2007

En date du 15 novembre 2007, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- d'accepter la démission de M. Harald Schüssler en tant qu'administrateur en date du 9 novembre 2006.
- de ratifier la cooptation de M. Patrick Zurstrassen en tant qu'administrateur avec effet au 9 novembre 2006, en remplacement de M. Harald Schüssler, démissionnaire.
- d'accepter la démission de M. Steven Andrew Blakey en tant qu'administrateur en date du 11 mai 2007.
- de ratifier la cooptation de M. Jürgen Meisch en tant qu'administrateur avec effet au 11 mai 2007, en remplacement de M. Steven Andrew Blakey, démissionnaire.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Patrick Zurstrassen, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Jürgen Meisch, M. James Pope et M. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007144700/1024/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05907A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Le Maneva s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 125.371.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 novembre 2007, que:

- le siège social de la société est transféré de L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt au L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

Dudelange, le 14 novembre 2007.

M. Gomes / E. Kabongo Kalonji.

Référence de publication: 2007144739/5068/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02636. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Euroinvest (Luxembourg 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.046.

Suite à un «Disribution Agreement» entre EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC. agissant en tant que General Partner de THE EUROPEAN INVESTMENT PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP et EUROINVEST PROPERTY PARTNERS LP, il résulte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par EUROINVEST PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC. ont été transférées à EUROINVEST PROPERTY PARTNERS LP, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre des Sociétés de Delaware, sous le numéro 4348643, de sorte que EUROINVEST PROPERTY PARTNERS LP détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la société

X. Kotoula / J. P. Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007144722/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Acesa S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.095.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 22 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme ACESA S.A., avec siège social à L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl, dénoncé en date du 24 décembre 1996, B 53.095.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

M. Gerber

Le liquidateur

Référence de publication: 2007144723/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070168089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Dabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 70.389.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007144673/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01304. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Ei Baik Food Systems Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144681/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01357. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Amtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144683/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00360. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

MSM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 66.595.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007144675/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01307. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.
